

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN



Éducation
à l'Environnement et
au Développement Durable



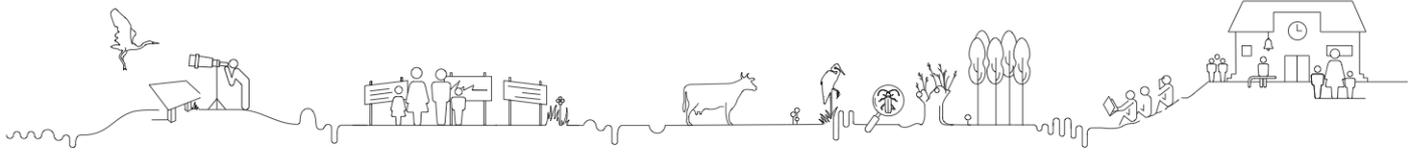
Appel à projets À la rencontre du Marais poitevin

sur le thème « Agir pour le climat de demain »

Écoles, collèges, lycées
Année scolaire 2020-2021

Réponse avant le **14 octobre 2020**
www.pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/eedd





À la rencontre du Marais poitevin 2020-2021

Un projet sur le Marais poitevin ?

Le Parc, l'Éducation nationale et le RENET vous accompagnent.

Afin de faciliter la découverte du Marais poitevin au sein des établissements scolaires, le Parc naturel régional du Marais poitevin lance un nouvel **appel à projets en partenariat avec les services de l'Éducation nationale**. Il vous permet, en tant qu'enseignant-e, de réaliser un projet pédagogique en :

- bénéficiant d'un **accompagnement** du Parc, de l'Éducation nationale et du [RENET](#) (Réseau d'Éducation à la Nature, à l'Environnement et au Territoire du Marais poitevin) ;
- profitant d'une rencontre avec tous les acteurs et d'une **présentation du territoire** afin de finaliser le projet ;
- obtenant une **prise en charge financière directe du Parc naturel régional** sur certaines dépenses.



La thématique : le climat, un enjeu fort pour le Marais poitevin

Les projets éligibles à l'appel à projets « À la rencontre du Marais poitevin » porteront sur le thème « **Marais poitevin et changement climatique** » et pourront traverser des champs très divers comme le paysage, l'eau, l'alimentation, l'agriculture, l'éco-habitat, l'énergie, la biodiversité, les déchets ou encore les patrimoines.

De nombreuses entrées pédagogiques sont envisageables pour aborder cette problématique. À titre d'exemple à partir du cycle II, l'étude d'un être vivant et de son milieu, mettant en évidence leurs fragilités, permet d'aborder une éducation à l'écocitoyenneté. Les conséquences du changement climatique peuvent être regardées au travers des modifications de conditions pour les sociétés (agriculture, évolution de l'habitat, des modes de vie...). À partir du cycle III, la montée des eaux, les risques d'inondation et de submersion pourront être abordés par des lectures de paysage et en étudiant les systèmes hydrauliques. Le cycle du vivant permettra de se plonger dans le potentiel de captation carbone du Marais poitevin. Tout autant d'entrées qui permettront à l'élève d'adopter un comportement responsable et de développer le sens de l'intérêt général.

L'accompagnement du Parc

Pour permettre aux projets **d'appréhender et de partager les enjeux locaux du changement climatique, le Parc** vous propose :

- La sélection et la mise à disposition de ressources pédagogiques ;
- **L'intervention supplémentaire d'un technicien du Parc** pour échanger sur son rôle face au changement climatique ;
- La valorisation de votre projet par une œuvre collaborative exposée notamment lors de la restitution commune des projets et une édition en ligne « Agir pour le climat de demain ».



Le Marais poitevin sous influence

Première zone humide de la façade atlantique, le Marais poitevin, est un territoire vulnérable aux aléas climatiques en raison de sa situation en dessous du niveau de l'océan à marée haute.

Pour se protéger de l'océan et des eaux de crue des fleuves provenant du bassin versant un ingénieux système de digues a été édifié. Les marais desséchés et les marais mouillés sont le résultat de cette structuration du marais dont le fonctionnement complexe repose sur un vaste réseau de voies d'eaux et d'ouvrages (barrages, portes à flot, bondes...).

Cet équilibre est aujourd'hui fragilisé par le changement climatique : élévation du niveau des océans, risques accrus de submersion marine, difficultés d'évacuation à la mer des eaux provenant du bassin versant, crues et inondations plus intenses...

Face à cet enjeu, la préservation de la zone humide du Marais poitevin constitue une opportunité : réceptacle des eaux excédentaires, réserve hydrique en période de sécheresse, captation du carbone...

Pour relever ce défi, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique devront devenir la priorité de chacun.

Bénéficiaires

Les établissements suivants, publics ou privés, sont éligibles :

- Etablissements du primaire à partir du cycle 2 sur le [territoire du Parc](#) ;
- Collèges, lycées de filières générale, professionnelle et technologique, et lycées agricoles recevant les élèves du [territoire](#) ;
- Maisons Familiales Rurales (MFR) : Mareuil sur Lay, St Martin de Fraigneau, Sansais, St Michel en l'Herm.

Critères d'éligibilité du projet

Dimension Parc

Le projet :

- ✓ se déroule sur le territoire du Parc ;
- ✓ place l'élève en immersion dans son environnement proche (sortie de terrain) ;
- ✓ permet à l'élève de s'appropriier son territoire

Démarche pédagogique

La démarche pédagogique du projet :

- ✓ rend l'élève acteur de ses découvertes ;
- ✓ décline un fil conducteur entre les séances ;
- ✓ associe à *minima* deux approches différentes : systémique, expérientielle, artistique, scientifique, sportive... ;
- ✓ permet la réalisation de productions individuelles et/ou collectives des découvertes ;
- ✓ s'inscrit dans au moins l'un des parcours éducatifs.

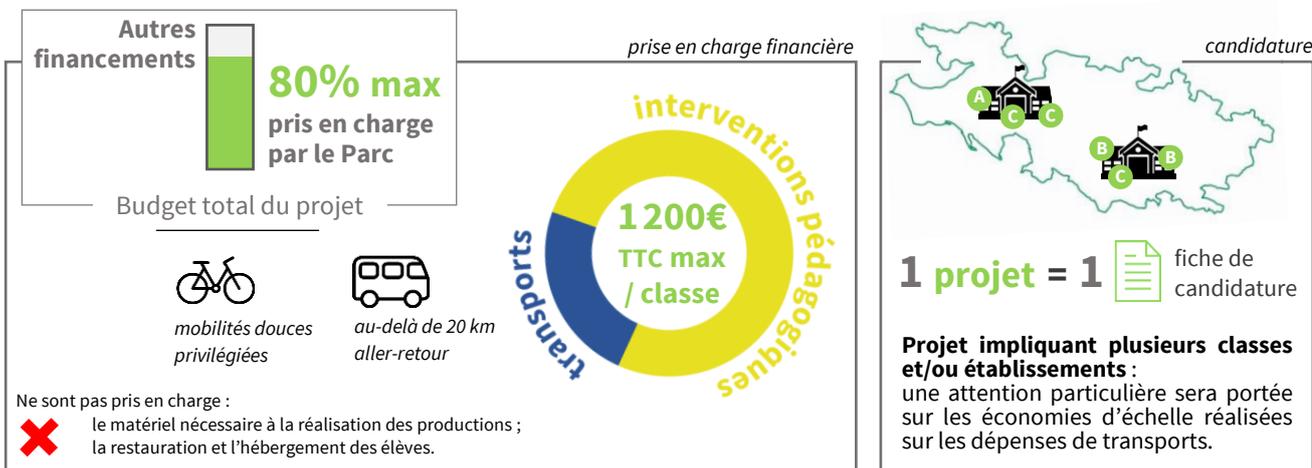
Intervenants

Le projet devra faire intervenir **au minimum** :

- **2 membres du RENET** – Pour construire le projet, adresser une demande à l'ensemble des animateurs à l'adresse : contact@renet-maraispoitevin.org ; site internet : www.renet-maraispoitevin.org ;
- **1 témoin du territoire**, intervenant-e bénévole hors RENET, pour qu'il partage son expérience du Marais poitevin avec les élèves. Exemples : habitant, professionnel, élu...

Prise en charge financière du Parc

La prise en charge financière s'opère par la commande en direct par le Parc **des interventions et des transports** auprès des prestataires retenus. Le Parc s'engage à prendre en charge 80% du financement du projet dans la limite de 1 200 € TTC maximum par classe, dont 300 € maximum de frais de transport.



Étapes et Engagements



INFORMATIONS PRATIQUES

Vous êtes intéressé·e par ces modalités mais n'êtes pas sûr·e de pouvoir monter un projet ?
Vous avez l'envie de monter un projet sur le Marais poitevin en lien avec le changement climatique ?

Complétez et renvoyez à l'adresse ci-dessous la fiche de contact ou le formulaire en ligne disponible sur <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/eedd-aap-contact> afin de recevoir l'ensemble des documents nécessaires à la préparation de votre projet !

Pour tout renseignement sur l'appel à projet et accompagnement dans votre candidature, contactez :

Aurore Péguin · Chargée de mission EEDD
2, rue de l'église · 79510 Coulon
Tél. 05 49 35 15 41 · 06 47 15 86 15
a.peguin@parc-marais-poitevin.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

2, rue de l'église · 79510 Coulon
Tél. 05 49 35 15 20 · Fax. 05 49 35 04 41
<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr>

